

Médiation

« Conformément aux articles L-616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est :

CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

<https://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale en écrivant à :

CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION

27, avenue de La Libération

42400 SAINT CHAMOND